Image not found or type unknown

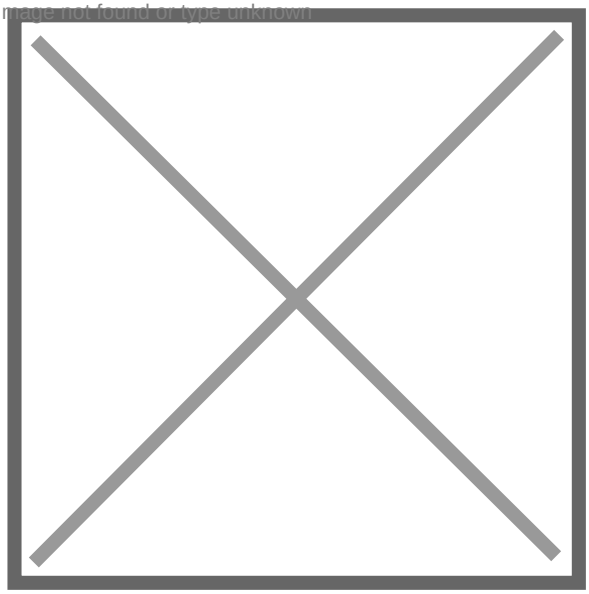

Plainte contre le petit ami de ma fille

Par **Aika**, le **23/02/2018** à **15:25**

Bonjour,
Je vous explique la situation:
Ma fille de 18 ans et demi fréquente un garçon de 19 ans et lors de son dernier séjour chez lui notre fille a dépensé tout l'argent qu'elle avait de côté pour son permis.
En tout elle a dépensé 2800 euros et s'est retrouvée à découvert de presque 300 euros.
Ma fille ne travaille pas et est sans ressources et cela le garçon le savait. Non seulement il a profité de l'argent de ma fille mais il continue à le faire car il a acheté des jeux de consoles et autre sur microsoft, ce, sans la présence de ma fille vu qu'elle était revenue chez nous.
Effectivement il a associé le numéro de carte bancaire de ma fille à son compte microsoft pour tout achat.
Et ma question est donc la suivante:
Puis-je porter plainte à la place de ma fille contre cet individu pour ces faits? car il exerce une telle emprise sur elle qu'elle ne veut pas le faire et cela au nom de leur soit disant amour.
Je veux protéger ma fille de ce profiteur et par là-même nous protéger.
Merci par avance de votre réponse.

Par **nihilscio**, le **23/02/2018** à **15:42**

Bonjour,

Vous ne pouvez pas porter plainte au nom de votre fille qui est majeure. Tout au plus pourriez-vous informer le procureur, mais il y aurait très peu de chances qu'il donne suite.

Si vous estimez que votre fille est en état d'incapacité, vous pouvez saisir le juge des tutelles

en vue d'une mesure de protection telle que la curatelle. Mais je ne doute que les motifs soient suffisants.

Par **morobar**, le **23/02/2018** à **15:46**

Bonjour,
C'est le prix de l'amour.
Mais entretemps vous pouvez toujours bloquer la carte, MS va râler, mais laissera tomber en bloquant simplement l'accès à la XBOX puisqu'il s'agit de cela.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés